

CHAPITRE CINQUIÈME

Continuation du Pèlerinage. — Les Acadiens en Géorgie. — En Louisiane. — Un planteur acadien.

I

Plus d'un an et demi s'est écoulé depuis que j'ai quitté le pays d'Évangéline. Je devais revenir au retour du printemps pour continuer mon pèlerinage ; mais il est plus facile de former des projets que de les réaliser. Deux voyages consécutifs en France et en Italie m'ont forcé d'ajourner jusqu'à présent cette excursion qui offre un genre d'attrait différent, mais non moins vif qu'un séjour sur le vieux continent, à condition toutefois d'être bien au fait du passé de l'Acadie, principalement depuis la date *du grand dérangement* ; c'est ce qui m'engage

à raconter, avant d'entreprendre la seconde partie de ce pèlerinage, la suite des faits qui se sont écoulés depuis l'embarquement des exilés sur les vaisseaux où je les ai laissés, jusqu'à l'époque de la réorganisation du peuple acadien.

L'histoire de l'Amérique du Nord offre peu d'événements aussi dramatiques que l'expulsion des Acadiens de leurs foyers. Cet événement a inspiré les penseurs aussi bien que les poètes, et il serait trop long d'énumérer les noms de tous les historiens qui l'ont raconté. La plupart l'ont fait avec un sentiment de juste sympathie pour les victimes ; et ceux qui leur ont été hostiles, n'ont pas même osé exonérer de tout blâme les auteurs de cet attentat. Ils ont seulement essayé d'atténuer la faute par des palliatifs plus ou moins plausibles.

Mais la déportation en masse accomplie dans l'automne de 1755, ne fut pas l'acte le plus odieux commis contre les Acadiens. Ce ne fut que le commencement d'une persécution à outrance et systématique poursuivie durant les années qui suivirent, et qui se continua longtemps après la signature du traité de paix de 1763. Ce fait important n'a jamais été mis en lumière, car les documents les plus propres à éclairer cette question n'ont été tirés de l'oubli et livrés à la publicité

que dans ces derniers temps. Au premier rang, parmi ces pièces, il faut placer le *choix des documents publics de la Nouvelle-Ecosse*, imprimés en 1869. Bien que cette collection ait été faite dans un esprit défavorable aux Acadiens et que le choix des pièces se soit naturellement ressenti de cet esprit, bien que le volume ne se compose que de témoignages venant de partis adverses, il contient cependant des preuves aussi nombreuses qu'irrécusables d'un système de proscription qu'on a peine à imaginer.

Charles Lawrence, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, y fut entraîné presque fatalement par suite de la position fautive qu'il s'était faite, en ordonnant l'expulsion des Acadiens avant d'avoir reçu du cabinet de Londres les ordres qu'il était tenu d'en attendre.

J'ai raconté, dans les chapitres précédents, la capture et l'embarquement de la population acadienne sur des navires qui devaient la disperser dans les différentes colonies anglaises depuis le Massachusetts jusqu'à la Géorgie. A peine ces malheureux y furent-ils débarqués, qu'on vit éclater les conséquences que devait nécessairement entraîner l'acte précipité de Lawrence. Rien n'avait été prévu pour leur réception, et leur débarquement

fut le signal d'un mécontentement général et de murmures dans toutes les colonies. Les principaux ports de mer se virent tout à coup inondés d'une masse d'individus sans abri, la plupart sans moyen d'existence, et cela à l'entrée de l'hiver : deux mille avaient dû être débarqués à Boston ; trois cents dans le Connecticut ; deux cents à New-York ; trois cents à Philadelphie ; deux mille au Maryland ; mille en Virginie ; cinq cents dans la Caroline du Nord ; mille cinq cents dans la Caroline du Sud ; quatre cents en Géorgie. ¹ Chacun de ces Etats se trouva ainsi chargé d'un lourd fardeau auquel il n'était pas préparé. De violentes protestations furent adressées à Lawrence. Le Massachusetts fit en vain un appel au New-Hampshire pour se débarrasser d'une partie des proscrits qui lui était échue. Quoique suppliée au nom de l'humanité, cette colonie refusa en donnant pour prétexte son voisinage de la frontière. Le féroce Lawrence écrivit à Boston de s'emparer des enfants pour en faire des prosélytes : " Il vous sera ainsi plus aisé, disait-il, d'en faire, à mesure qu'ils grandiront, de bons sujets," c'est-à-dire des protestants.

1. Ces chiffres répondent aux ordres d'embarquement ; mais ces ordres ne purent être exactement exécutés.

“ On les a placés (les Acadiens), écrivait l'abbé Le Guerne, sur les côtes de Boston, où ils ont le chagrin de voir jusqu'à leurs plus tendres enfants dispersés au service des particuliers ¹. ”

II

On sait que la Géorgie avait été fondée pour servir de refuge aux infortunés, mais il était expressément déclaré dans la charte qu'aucun catholique romain ne pouvait s'y établir. Aussi, dès que le gouverneur Reynolds eut appris l'arrivée de quatre cents Acadiens, il résolut leur bannissement, mais, comme l'hiver était commencé, il les cantonna par petits groupes dans la colonie. En attendant le printemps, ils s'occupèrent à construire, avec l'autorisation du gouverneur, un certain nombre de grossiers bateaux, sur lesquels ils s'embarquèrent au mois de mars, animés par l'espérance de remonter le long des côtes de l'Atlantique jusqu'à leur pays natal. Avec un courage et une persévérance presque sans exemple, un bon nombre finirent par atteindre jusqu'à New-York, et même jusqu'au Massachusetts, soutenus et encouragés dans leur pénible

1. *Lettre de l'abbé Le Guerne, 10 mars 1756.*

marche par de touchantes paroles et de plus touchantes attentions. ¹

III

Les quinze cents Acadiens débarqués dans la Caroline du Sud furent d'abord distribués dans les établissements, mais les autorités locales s'émurent bientôt du sort injuste et cruel dont ils étaient victimes, et leur fournirent, aux frais de l'Etat, des navires pour les transporter ailleurs : une partie d'entre eux put ainsi aborder en France. Quelques-uns s'établirent dans la Colonie, un plus grand nombre, imitant leurs compatriotes de la Géorgie, essayèrent de retourner en Acadie² ; d'autres enfin conçurent le hardi projet de franchir les vastes solitudes qui les séparaient du golfe du Mexique, et d'aller se fixer en Louisiane, parmi les créoles d'origine française, ou parmi d'autres exilés qui allaient s'y rendre en passant par les Antilles. Montés sur des bateaux construits de leurs mains, ils se confièrent aux eaux qui coulent vers le couchant et vont tomber dans le Mississipi.

1. Stevens, *History of Georgia*, vol. I, pp. 413, 417.

2. Stevens, *History of Georgia*, vol. I, p. 413.

Longfellow n'est que l'interprète de la pure vérité lorsqu'il dit :

..... Far down the Beautiful River.

.....

“ Plus loin que la Belle-Rivière, au-delà des rivages de l'Ohio et de l'embouchure du Wabash, sur les ondes dorées du large et rapide Mississipi, flottait une barque toute pleine, guidée par des rameurs acadiens. C'était une bande d'exilés ! On eût dit le radeau d'une nation naufragée, d'abord dispersée le long de la côte, puis rattachée de nouveau. Unis par les liens d'une croyance commune et d'une commune infortune, hommes, femmes et enfants, guidés par l'espérance ou par de vagues rumeurs, allaient chercher dans les riantes prairies des Opélousas leurs parents et leurs proches chassés comme eux des rives acadiennes. Les jours succédaient aux jours, et toujours le fleuve impétueux roulait sur des sables submergés, entre des plaines désertes ombragées de forêts. Nuit après nuit, ils campaient sur ses bords, à la lueur de leurs feux. Ils glissaient avec le courant, tantôt sur l'écume des rapides, tantôt entre des îles verdoyantes, où le cotonnier étalait la pourpre de son panache.....

“ Enfin, ils approchèrent des régions où règne

un été perpétuel, où, à travers la Côte Dorée, parmi des bosquets d'orangers et de citronniers, le fleuve serpente en courbes majestueuses vers le midi. Eux aussi dévièrent de leur course ; ils entrèrent dans le bayou Plaquemine, où ils se perdirent bientôt dans un réseau de lagunes dont les eaux ternes et paresseuses se répandent en toutes directions. Au-dessus de leurs têtes, des taillis de cyprès entremêlaient leurs arches pleines d'ombre et balançaient dans les airs leurs écheveaux de mousse, semblables à des bannières suspendues aux voûtes d'antiques cathédrales."

Ces solitudes reculées aux confins du monde, ne parurent cependant pas encore des retraites assez sûres pour ces malheureux traqués comme des fauves : plusieurs continuèrent leur route jusqu'aux bords de l'Atchafalaya et du bayou la Fourche.

Ces premières bandes furent suivies en 1765 de plus de cinq cents des leurs, venant les uns directement de la Nouvelle-Ecosse, d'où ils avaient été chassés de nouveau, les autres des Antilles, particulièrement de Saint-Domingue où ils avaient été décimés par la famine et par des maladies contagieuses. Ils fondèrent aux bords du Mississipi les paroisses de Saint-Jacques et de l'Assomption : quelques-uns poussèrent jusqu'à cent et deux cents

milles à l'ouest de la Nouvelle-Orléans et s'arrêtèrent dans le pays des Attakapas, aux bords du bayou Tèche et du bayou Vermillon. Là comme partout ailleurs, le souvenir de leur belle patrie les poursuivait toujours ; ils voulurent le perpétuer sous les nouveaux cieux où ils avaient trouvé la paix, en donnant à deux de leurs colonies le nom de l'Acadie, ce nom si harmonieux à leurs oreilles et si cher à leur mémoire.

Durant la dernière guerre civile, les créoles acadiens se sont battus, avec la même bravoure que leurs pères, dans les rangs des confédérés. Un régiment presque tout composé d'Acadiens était commandé par un Acadien, le général Mouton, qui avait gagné ses épaulettes sur les champs de bataille. Après une des victoires remportées dans le Midi par les confédérés, le général passait devant les lignes d'un régiment ennemi qui venait de se rendre, et lui ordonnait de déposer ses armes, lorsqu'un peloton fit traîtreusement feu sur lui et le renversa mort de son cheval.

Le général était fils d'un des hommes les plus influents de l'Etat, M. Alexandre Mouton, membre du Sénat de Washington, et ensuite gouverneur de la Louisiane.

Les principaux renseignements sur les créoles

mentionnés ici, m'ont été fournis à la Nouvelle-Orléans par le savant historien de la Louisiane, M. Charles Gayarré. Louisianais lui-même, M. Gayarré a vécu toute sa vie au milieu des Acadiens. Ils ont, dit-il, parfaitement gardé le type national avec sa bienveillance native, son caractère pacifique et religieux, un peu amolli par la nature énervante du pays. Ils sont restés peuple agriculteur comme leurs ancêtres. C'est plaisir de les entendre parler leur vieux français avec un reste d'accent acadien, des mots pittoresques et des expressions surannées qui font sourire. Ils parlent sans amertume du *grand dérangement*, et gardent souvenance de l'Acadie qui évoque toujours dans leur esprit l'impression de l'Eden perdu ¹.

IV

Après avoir recueilli ces notes de M. Gayarré, j'ai voulu voir de mes propres yeux ces familles

1. Parmi les familles acadiennes de la Louisiane, on remarque : les Hébert, Thibaudeau, Cormier, Doucet, Thériault, Roy, Comeau, Mouton, Préjean, Simoneau, Pelletier, Breau, Gaudry, Broussard, Gaudet, Blanchard, Guilbault, Bourgeois, Roussel, Gotrau, Martin, Robichaud, Daigle, Richard. On cite parmi les familles les plus nombreuses, celles des Landry, Bernard, LeBlanc, Arseneau : ces deux dernières forment toute une population à Royville, sur le Vermillon, dans la paroisse de Lafayette.

créoles, aussi intéressantes par la fidélité des fils que par les malheurs des pères. Je les ai trouvées les mêmes aux Attakapas qu'aux bords du Mississipi ; l'habitant actuel de Peticoudiac et de la baie Sainte-Marie reconnaîtrait son accent et ses coutumes. Au village de Thibaudeau, j'ai vu les descendants du meunier de Chipoudy, arriver le dimanche à la porte de l'église en petite charrette, comme au temps de Port-Royal et de Grand-Pré. La robe noire du prêtre, se rendant à la sacristie pour chanter l'office divin, rappelait les missionnaires de Pisiqid, de Beauséjour, ou du Cap de Sable. Dans la paroisse de Landry, j'ai entendu l'arrière-neveu du brave notaire LeBlanc, Télémaque LeBlanc, raconter l'odyssée de ses grands parents, depuis le Bassin des Mines jusqu'à Philadelphie, de Philadelphie aux Antilles, du Cap Français à Bâton-Rouge, et de Bâton-Rouge aux Attakapas.

Au bord du bayou Tèche, sous un énorme chêne vert, d'où pendaient des festons de cette mousse grise qui donne un aspect si mélancolique aux paysages louisianais, une femme, entourée de ses enfants, jouant parmi les lataniers, blanchissait du linge dans l'onde voisine, en chantant une ballade qui a retenti bien souvent le long de la baie de Fundy. Sa voix qui nous arrivait de loin avec les

notes de l'oiseau moqueur, perché dans la cime du
chêne, disait les couplets de *La claire fontaine* :

.....
Sous les feuilles d'un chêne
Je me suis fait sécher.
Lui ya longtemps que je t'aime
Jamais le ne t'oublierai.

Sur la plus haute branche
Le rossignol chantait

.....
Tu as le cœur à rire
Moi je l'ai-t-à pleurer.

Grâce à une lettre d'introduction qui m'avait été donnée par M. Gayarré pour son ami, l'ancien gouverneur de la Louisiane, j'eus l'avantage de faire la connaissance de cet aimable octogénaire. Ruiné par la guerre et par la libération de ses esclaves, il avait pu refaire une partie de sa fortune par la vente de terrains aux compagnies de chemins de fer. Il était rentré dans sa belle habitation de l'île Copal, sise au bord du bayou Vermillon, dans un massif d'orangers, de copals, de citronniers, de figuiers et de chênes verts. Auprès subsiste encore le camp des esclaves devenus libres, petit village formé de maisonnettes uniformes. L'habitation elle-même est un vaste édifice à double étage, couronné d'un belvédère et entouré de vérandahs soutenus par des colonnades.

On connaît l'hospitalité à la fois patriarcale et

princièrre des planteurs du sud. Exquis dans ses manières, intarissable dans son discours agrémenté de mille réminiscences d'un autre âge, M. Alexandre Mouton qui a siégé pendant longtemps au Sénat, est un gentilhomme qu'on croirait transporté d'hier des rives de la Seine ou de la Durance. Sa fille Iphigénie, ange de piété comme Evangéline, se lève chaque matin dès l'aurore, pour aller entendre la messe à Vermillonville, et entretenir la lampe du sanctuaire. Les proscrits dont elle descend, sont un exemple de plus de cette dislocation des familles acadiennes qu'on cherche à nier aujourd'hui, mais dont la tradition se garde partout où il y a des Acadiens. Sans se laisser décourager par les recherches infructueuses de ses devanciers, la génération actuelle a écrit au Canada, en France et ailleurs, pour savoir ce qu'étaient devenus quelques-uns des siens, disparus depuis la dispersion, et dont on n'a jamais pu retrouver la trace. ¹

Pendant que nous causons assis sous la vérandah, la fanfare d'un cuivre éclate sous bois, et un cava-

1. Le premier ancêtre de cette famille, venu en Acadie, était natif de Marseille et avait été maître d'hôtel chez M. de Grignan, intendant de Provence : il a vait, par conséquent, bien connu Mme de Sévigné, qui, comme on le sait, passait souvent des mois à Grignan chez son gendre. *Registres de Port-Royal : acte de mariage de Jean Mouton et de Marie Girouard, 7 janvier 1711.*

lier, monté sur un cheval texien, débouche de l'avenue, au grand galop. Le bon vieillard regarde venir, avec un sourire de complaisance, ce jeune caballero, au costume pittoresque avec ses guêtres en cuir de daim, fièrement cambré sur sa selle mexicaine, à pommeau saillant et à larges étriers. L'étranger s'arrête brusquement en face de l'habitation, et nous salue en enlevant avec grâce le sombrero qui le couvre : " C'est mon fils, Sosthène, qui arrive du large ⁸ , me dit le vieillard. Il vient de surveiller la marque de mes troupeaux."

Cette scène me remet en mémoire le passage de Longfellow où il décrit Basile, le forgeron de Grand-Pré, devenu gardien de troupeaux dans les prairies.

" Just where the woodland met the flowery surf of the prairie,

" Mounted upon his horse, with spanish saddle and stirrups.

" Sat a herdsman, arrayed in gaiters and doublet of deerskin.

" Broad and brown was the face that from under the spanish sombrero

" Gazed on the peaceful scene, with the lordly look of its master."

8. La ressemblance des prairies avec l'Océan leur a fait appliquer, en Louisiane, plusieurs termes de marine : ainsi pour une course dans la prairie, on dit : *aller au large, revenir du large*. Une habitation entourée de son bouquet d'arbres, s'appelle *une île* : l'*Île Copal*, l'*Île Grévemberg*, etc., etc. A la Nouvelle-Orléans, on désigne de même sous le nom d'*îles* ou d'*îlets* un pâté de maisons. On vous dira, par exemple, vous avez trois îlets, six îlets pour vous rendre à la cathédrale, au Mississipi.

CHAPITRE SIXIÈME

Les Acadiens dans la Caroline du Sud.— A la rivière Saint-Jean.—Dans la Pensylvanie.—Préjugés contre eux.—Sympathies des Huguenots français.

I

Voici en quels termes un mémoire, rédigé en 1762, raconte les péripéties qu'eut à traverser un détachement acadien parti de la Caroline du Sud :

“ Les habitants leur donnèrent deux vieux vaisseaux, une petite quantité de mauvaises provisions et la permission d'aller où ils voudraient. Embarqués dans ces vaisseaux qui faisaient eau de toutes parts, ils échouèrent bientôt sur les côtes de la Virginie, près de Hampton, colonie irlandaise ; on les prit d'abord pour des ennemis qui venaient piller, ensuite pour des pirates, enfin pour des hôtes dangereux dont il fallait se défaire. On les força

d'acheter un vaisseau, et tout l'argent qu'ils purent rassembler entre eux se montoit à quatre cents pièces de huit ; ce fut le prix qu'on leur demanda. Ce navire valait encore moins que ceux qu'ils venaient de quitter, et ils eurent toutes les difficultés du monde à se faire échouer, une seconde fois, à la côte du Maryland. Il serait injuste d'oublier de dire ici qu'un des magistrats de la Virginie, ayant appris la perfidie qu'on avait exercée contre ces malheureux, fit punir les habitants du village de Hampton, et qu'il envoya une chaloupe au devant des Acadiens pour les faire revenir et les instruire de l'état de leur vaisseau. Les débris de leur naufrage furent alors la seule ressource qu'ils eussent à espérer, et ils passèrent deux mois sur une île déserte à raccommoder ce vaisseau. Ils réussirent à la fin, et après avoir remis en mer pour la troisième fois, ils eurent le bonheur d'aborder dans la baie de Fundy, où ils débarquèrent, près de la rivière Saint-Jean, réduits à neuf cents, de plus de deux mille qu'ils étaient à leur départ d'Acadie." ¹

Ils eurent la joie de retrouver en cet endroit

1. *Archives des affaires étrangères*, Paris, *Mémoire* de M. de la Rochette.

ceux de leurs compagnons qui, enlevés comme eux de Port-Royal, s'étaient emparés du navire où ils avaient été embarqués et l'avaient conduit en sûreté dans la rivière Saint-Jean. Ils y apprirent aussi que leur curé, l'abbé Daudin, fait prisonnier avant leur déportation, avait été transporté en Angleterre d'où il était passé en France. L'abbé Daudin pouvait leur être d'une grande utilité à la cour de Versailles. Ils lui écrivirent une lettre collective dans laquelle ils lui firent le récit des derniers événements, lui exposèrent la triste situation où ils se trouvaient et le prièrent de s'intéresser à leur sort.

Cette lettre parvint en France, mais l'abbé Daudin ne devait pas la lire. Usé par les fatigues d'un ministère hérissé de mille difficultés, il ne put survivre à la douleur que lui causa l'anéantissement de sa mission et mourut peu après son arrivée. La lettre fut ouverte par l'abbé de l'Isle-Dieu, vicaire-général de l'évêque de Québec, passé en France, et fut remise au Garde des Sceaux qui en fit usage pour intervenir à la cour de Londres, malheureusement sans succès.

Voici quelques extraits de cette lettre vraiment touchante et qui témoigne de la grande confiance

et de la vénération que l'abbé Daudin avait su inspirer à ses paroissiens :

“ Nous bénissons la divine Providence qui, au milieu de nos afflictions, a daigné nous favoriser d'une joie indicible en nous faisant savoir de vos chères nouvelles, que nous avons reçues par l'entremise du R. P. de la Brosse, de la compagnie de Jésus, qui a demeuré quelque temps avec nous à la rivière Saint-Jean, et qui nous a été d'un grand secours dans nos infirmités spirituelles et temporelles ; nous avons appris avec douleur les mauvais traitements que vous ont faits les Anglais. Etant aussi bon pasteur que vous l'avez été à notre égard, Dieu vous a fait part des châtimens qui n'étaient dus qu'au seul troupeau, afin de satisfaire plus abondamment à sa justice.

“ Pour vous faire savoir en abrégé nos tristes aventures, vous saurez, mon sieur, qu'après avoir reçu dans l'église votre dernière bénédiction générale, nous partîmes trente députés du Port-Royal pour Chibouctou (Halifax), et après plusieurs interrogations du gouverneur du lieu et autres puissances, sur le parti que nous voulions prendre pour l'état et la religion, et voyant que nous étions tous résolus de plutôt mourir que de renoncer à notre religion et à la France, notre véritable patrie, on

nous a relégués neuf semaines sur une île, ¹ en ne nous donnant par jour que deux onces de pain et une once de viande, espérant par là nous réduire et nous faire changer de sentiment ; mais inutilement, grâce à Dieu. Désespérant de pouvoir nous faire changer, ils nous ont fait conduire par des soldats jusq u'au Port-Royal, comme des criminels, ont mis le feu à nos maisons et ont fait embarquer les habitants qui ne s'étaient pas sauvés dans le bois (il s'en était sauvé neuf cents). Le reste des habitants a été embarqué dans six navires le 4 décembre ; cinq de ces navires ont fait voile vers les côtes de Boston et de la Caroline ; les gens du Cap, les Boudrault, Charles du Gas, et les Guilbault, deux familles Desgranges qui étaient dans un de ces navires, se sont révoltés et sans aucune défense des anglais, se sont rendus maîtres du navire et sont arrivés heureusement à la rivière Saint-Jean, d'où nous avons l'honneur de vous écrire présentement ; nous y avons trouvé un accueil favorable dans la personne de M. de Bois-hébert, commandant de cette seule place qui appartenait aux Français dans l'Acadie. Nous avons été attaqués par un corsaire anglais qui nous poursui-

1. L'île Saint-George, à l'entrée du port d'Halifax.

vait dans notre fuite ; nous l'avons contraint de se retirer après un petit choc, sans aucune perte de notre côté.

“ Voilà, monsieur, le récit du bon traitement que nous a fait l'Anglais, et tel a été le sort du reste des Acadiens.

“..... Nous osons espérer, monsieur, que, sensible à nos malheurs, vous voudrez bien nous faire connaître de vos nouvelles et faire connaître au roi de France notre fidélité. Car, en vérité, monsieur, je ne doute pas que vous n'en ayez vu quelques preuves. La pauvreté, l'exil et tous les malheurs du monde (au péché près) ne sont pas capables de nous faire changer de sentiments ; nous sommes nés français et nous voulons mourir français.

“ Nous attendons avec patience l'issue de notre sort, et nous bénissons la main de Dieu qui nous frappe, pleinement convaincus qu'un homme fidèle à sa religion et par conséquent à sa patrie, ne saurait jamais mal finir.

“ Nous sommes tous persuadés, monsieur, que vous conserverez toujours dans votre cœur cette tendresse paternelle qui vous a fait si souvent compatir à nos misères, et que nous avons toujours part dans vos saints sacrifices, c'est la grâce que nous

demandons et tous les nôtres, s'ils étaient en pouvoir de se faire entendre.

“ Nous avons l'honneur d'être, avec tout le respect et la confiance possible, vos chers enfants en J.-C. et vos très humbles serviteurs, les habitants de Port-Royal.

DENIS ST SCEINE,
CHARLES DU GAS,
JOSEPH GUILBAUD,
PIERRE GOURDEAU,
DENIS ST SCEINE, fils.

Au nom de tous les autres habitants à la rivière Saint-Jean, ce 3 i juillet 1756.”¹

La rivière Saint-Jean, à peine habitée jusque-là, ne pouvait suffire longtemps à la subsistance de la multitude que le désastre de l'Acadie avait jetée sur ses bords. Une partie remonta jusqu'au Saint-Laurent à travers les lacs et les rivières ; une autre arma un navire et vécut en corsaire des captures faites à l'ennemi. Elle se rendit bientôt redoutable à tous les vaisseaux anglais qui naviguaient dans ces parages.² La troisième, restée à la rivière Saint-

1. *Archives de la marine*, Paris.

2. *Archives des affaires étrangères*, Paris. *Mémoire* de M. de la Rochette.

Jean, fut surprise dans la nuit du 27 au 28 janvier 1759, par un détachement d'Anglo-Américains qui brûlèrent les maisons, tuèrent deux femmes et quatre enfants dont ils enlevèrent les chevelures, et emmenèrent vingt-trois prisonniers. ¹ Ceux qui purent s'échapper se replièrent du côté du Canada.

II

Le 19 novembre 1755, un vent d'orage poussa dans les eaux de la Delaware trois navires, ² chargés de quatre cent cinquante Acadiens, parmi lesquels la maladie, causée par les chagrins, les fatigues de la mer et les mauvais traitements, avait commencé à faire des ravages. Plus d'un de ces passagers portait déjà sur ses traits l'empreinte de la mort.

La première impression créée dans la Pensylvanie par la présence des Acadiens, fut un sentiment d'appréhension parmi la masse de la population, imbue de préjugés religieux. Elle crut au danger d'une conspiration parmi les catholiques irlandais et allemands, enhardis, pensait-elle, par ce surcroît de leurs coreligionnaires.

1. *Dépêche du marquis de Vaudreuil*, 8 mai 1759.

2. Le *Hannah*, le *Three Friends* et le *Swan*. Un quatrième navire destiné à la Pensylvanie avait péri, paraît-il, en mer. *Archives des affaires étrangères*, Paris ; *Mémoire de M. de la Rochette*.

On ne croirait pas que ces vulgaires préjugés aient pu s'accréditer auprès des hautes sphères de la société, si on n'en avait des preuves irrécusables. Le gouverneur de la Pensylvanie lui-même s'en est fait l'écho dans une correspondance officielle adressée au gouverneur Shirley.

“ Je suis fort en peine de savoir, écrivait-il, ce que je dois faire de ces Français-Neutres ..., qui sont capables d'ourdir quelque conspiration, de concert avec les catholiques irlandais et allemands de cette province et des provinces voisines. En conséquence, je crois devoir vous demander des instructions particulières pour connaître de quelle manière je dois disposer de ces peuples... En attendant, j'ai fait placer à bord de chacun des navires, une garde que j'ai choisie parmi les recrues qui se trouvent maintenant dans cette ville, et j'ai fait fournir à ces Neutres des provisions qui devront être payées par le gouvernement de Sa Majesté, car il n'y a aucun fonds pour cela dans le trésor de la province.”¹

Ces ridicules alarmes qui donnent la mesure de l'ignorance de ces populations n'étaient pas moins répandues dans les autres colonies. Voici ce que répondait le premier magistrat de New - Jersey,

1. *Dépêche du gouverneur Morris au gouverneur du Massachusetts.*

Jonathan Belcher, ¹ au gouverneur Morris à qui ce dernier avait écrit en même temps qu'au gouverneur du Massachusetts :

“ Je suis vraiment surpris qu'il ait pu entrer dans l'idée de ceux qui ont ordonné l'expulsion de ces Français-Neutres, ou plutôt de ces traîtres et rebelles à la couronne d'Angleterre, d'en diriger aucun sur ces provinces, où déjà nous avons un trop grand nombre d'étrangers pour notre avantage et notre sûreté. Je pense qu'ils auraient dû être transportés directement dans la vieille France, et je suis entièrement de l'opinion de Votre Honneur, que ces peuples pourraient, d'un moment à l'autre, se joindre aux papistes irlandais... pour la ruine et la destruction des colonies du roi. Si l'on essaie de faire un débarquement ici (Elizabethtown), je pense que, je dois au roi et au peuple confié à mes soins, de faire tout mon possible pour l'empêcher.”

Aussi bien, on ne voit nulle part que l'état du New-Jersey ait laissé aborder aucune des cargaisons humaines expédiées par Lawrence.

L'excès du fanatisme n'était cependant pas la

1. Il était le père de Jonathan Belcher, Juge en Chef et membre du conseil de la Nouvelle-Ecosse, l'un des plus fanatiques ennemis des Acadiens.

seule cause de ces craintes imaginaires : l'esprit public était encore sous l'impression du désastre de la Monongahéla que continuaient d'entretenir, depuis lors, les incursions des sauvages dirigés par les officiers français et canadiens. Les uns et les autres étaient enveloppés dans les mêmes sentiments de haine et d'horreur par les *colonistes*.¹

1. Je ne veux citer qu'un exemple de la hardiesse de ces expéditions. Il est dit dans une attestation signée par Vaudreuil, que les trois frères Baby, officiers dans les milices canadiennes, ayant trente hommes sous leur commandement, ont fait dans la Virginie et amené au fort Duquesne vingt-neuf prisonniers.

Ces guerres de partisans étaient de part et d'autre d'une cruauté révoltante ; mais du moment que les blancs admettaient les sauvages comme alliés, il leur devenait à peu près impossible de les empêcher de faire la guerre à leur manière. Voici quelques extraits des ordres donnés à ces mêmes frères Baby, qui montrent jusqu'à quel point les commandants français prenaient soin de sauvegarder autant que possible les droits de l'humanité...

“ Le sieur Baby emploiera surtout tous ses talents et le crédit qu'il a sur les sauvages qu'il conduit, pour les empêcher d'user d'aucune cruauté sur ceux qui pourront tomber entre leurs mains.

DUMAS,

Commandant au fort Duquesne. ”

.... “ Supposé que les sieurs Baby fassent des prisonniers, ils feront tous leurs efforts pour empêcher les sauvages d'exercer à leur égard aucune cruauté.

DESLIGNERIS,

Commandant au fort Duquesne. ”

.... “ Si les sieurs Baby font des prisonniers, ils engageront, de tout leur pouvoir, les sauvages à les traiter avec beaucoup d'humanité et à n'exercer à leur égard aucune cruauté.

DESLIGNERIS,

Commandant au fort Duquesne. ”

“ Dieu veuille, écrivait l’un d’eux, nous donner la victoire contre nos cannibales cuivrés et contre les sauvages français, également cruels et perfides de leur nature.”

Qu’on juge de la position des malheureux Acadiens, jetés à l’improviste au milieu de ces populations fanatiques et effrayées. Quelques citoyens de Philadelphie n’eurent pas honte de proposer de les mettre en vente comme esclaves ; les Acadiens se révoltèrent avec toute la fierté et l’indignation de leur sang français, protestèrent même par des requêtes contre ce criminel projet qui n’eut pas de suite. Heureusement que d’autres citoyens rachetèrent l’honneur de la Pensylvanie, par leur humanité et leurs soins charitables.

La reconnaissance du peuple proscrit a placé le nom du philanthrope Benezet à côté de celui du Père Hardy, ce missionnaire compatissant dont la charité fut sans bornes et qui put, grâce à sa qualité de prêtre, offrir aux proscrits, en même temps que ses aumônes, les consolations de son ministère. Le Père Hardy leur ad ministra les sacrements, leur dit la sainte messe et les assista à leurs derniers instants. Ces cœurs brisés trouvaient aux pieds de ce saint prêtre, la force de pardonner à ceux qui les faisaient mourir loin des leurs, sur une terre étran-

gère ; mais ils étaient devenus semblables à des plantes arrachées du sol ; ils ne pouvaient plus se reprendre à la vie. Plus de la moitié moururent peu de temps après leur arrivée. ¹ La nostalgie les tuait autant que la misère ; comme l'exilé antique, ils expiraient en tournant les yeux vers leur patrie :

.... et dulces moriens reminiscitur Argos.

Antoine Benezet, dont je viens de mentionner le nom, était un petit-fils de Huguenots, fixé à Philadelphie avec quelques-uns de ses coreligionnaires. Ces descendants d'exilés n'avaient pu voir les infortunes des Acadiens, sans se rappeler celles de leurs pères chassés comme eux de leur patrie. Ils firent taire leurs rancunes religieuses pour ne laisser parler que leur sang français, et s'employèrent à les assister.

Benezet avait fait, à la demande de quelques membres de l'Assemblée de Pensylvanie, un rapport sur l'état dans lequel il les avait trouvés à bord des navires où ils étaient encore à la fin de novembre. Le 24 de ce mois, le gouverneur Morris avait envoyé à la Chambre un message spécial,

1. *American Catholic Quarterly Review ; the Acadian Confessors of the Faith, October 1884*, p. 606, Thompson, Westcott, *History of Philadelphia*.

dans lequel il l'informait qu'il n'avait pas jugé prudent de les faire mettre à terre, mais que, la contagion s'étant déclarée parmi eux, il en avait fait débarquer quelques-uns sur l'île Province.

On lit le passage suivant dans les minutes de l'Assemblée: Antoine Benezet, appelé à comparaître devant la Chambre, déclare qu'il a visité les Français-Neutres dans les navires mouillés actuellement au milieu de la rivière, non loin de la ville, et qu'il les a trouvés dans un grand état de besoin en fait de couvertures, de chemises, de bas et d'autres objets indispensables.

“Après qu'il se fut retiré, la Chambre résolut d'autoriser le dit Benezet à faire les dépenses qu'il jugerait raisonnables, pour assister les Français-Neutres de présents dans cette province.”

Ainsi, selon la remarque d'un historien,¹ on n'a rien moins que les procédés d'une assemblée législative pour prouver que les pauvres exilés de la Nouvelle-Ecosse avaient été embarqués sans qu'on leur eût laissé même les objets les plus nécessaires,

1. Philippe H. Smith, *Acadia, A lost chapter in American History*. Ce livre est écrit avec une élévation d'idée et une impartialité qui fait honneur à l'écrivain. Il m'a été très utile surtout en ce qui a trait aux Acadiens reçus en Pensylvanie et au Massachusetts.

eux qui jusqu'alors n'avaient pas connu le besoin. De plus, que leur long emprisonnement à bord des navires, où ils n'avaient pour nourriture que de la farine et du lard, avait fait éclater parmi eux une maladie alarmante qui exigeait leur débarquement immédiat ; mais que le gouverneur de la province avait eu peur de les laisser descendre à terre. On va voir par les noms et les remarques qui suivent, inscrits sur une liste de souscriptions qu'on fit circuler dans Philadelphie pour obtenir des secours, s'il était bien dangereux de mettre ces malheureux en liberté.

“ Veuve Landry, aveugle et malade ; sa fille, Bonny ? aveugle ; veuve Coprit ? qui a un cancer à la poitrine ; veuve Seville, toujours malade ; Anne LeBlanc, vieille et malade ; veuve LeBlanc, folle et malade ; deux jeunes orphelins, enfants de Philippe Melançon ; trois orphelins, enfants de Paul Bujauld, l'aîné malade, un garçon fou, et une fille ayant une infirmité à la langue ; un enfant de Baptiste Galerm, fou ; Joseph Vincent, consommé ; veuve Gautrau, malade, avec un jeune enfant ; Joseph Benoît, vieux et malade ; Pierre Brassy (Brassard), infirme, ayant une rupture ; Pierre Vincent, malade ainsi que sa femme ; trois enfants, un aveugle, un autre très jeune, etc., etc.”

Après avoir lu ce qui précède, on s'explique pourquoi plus de la moitié des proscrits, amenés en Pensylvanie, moururent en quelques semaines. On les avait laissés languir pendant plus de deux mois dans des prisons flottantes, exposés à toutes les privations, dans une saison rigoureuse.

CHAPITRE SEPTIÈME

Appel à l'Assemblée de la Pensylvanie. — Au roi d'Angleterre. — Lord Loudun. — Dernières indignités. — Comment les exilés s'éteignent en Pensylvanie.

I

A une convention spéciale de l'Assemblée, qui eut lieu au commencement de février 1756, Jean-Baptiste Galerm présenta, au nom de ses compatriotes, la requête suivante qui mérite d'être citée en entier, parce qu'elle est un des rares documents parvenus jusqu'à nous, qui présente la défense des Acadiens telle qu'ils la firent eux-mêmes :

“ Vers l'année [17 13, lorsque Annapolis-Royal fut enlevé aux Français, et que cette contrée fut cédée à l'Angleterre, nos pères qui étaient alors établis sur la baie de Fundy, obtinrent, en vertu du traité d'Utrecht, une année de délai pour se

retirer avec leurs effets ; mais ne voulant pas perdre les fruits de tant d'années de labeurs, ils préférèrent rester dans le pays et devenir sujets de la Grande-Bretagne, à la condition d'être exempts de porter les armes contre la France, la plupart d'entre eux ayant parmi les Français de proches parents et des amis qu'ils auraient été exposés à immoler de leurs propres mains, s'ils avaient consenti à porter les armes contre eux. Ils ont toujours compris que cette demande avait été accordée, lorsqu'ils prêtèrent le serment de fidélité à Sa Majesté, la reine Anne. Ce serment de fidélité a été renouvelé par nous, il y a environ sept ans, à Sa Majesté, le roi George, entre les mains du général Philippe, qui alors nous accorda l'exemption de porter les armes contre la France. Nous avons toujours pensé que cette exemption avait été approuvée par le roi, jusqu'à ces derniers temps qu'on nous a dit le contraire. Nous qui sommes dans cette province, aussi bien que ceux des nôtres qui ont été transportés dans les provinces voisines, nous avons toujours observé inviolablement notre serment de fidélité, et nous avons toujours été disposés à offrir toute l'assistance en notre pouvoir aux gouverneurs de Sa Majesté, en érigeant des forts, en faisant des chemins, des ponts, etc., etc., et en fournissant des

provisions pour le service de Sa Majesté, comme peuvent le témoigner plusieurs gouverneurs et officiers qui ont commandé dans la province de la Nouvelle-Ecosse ; et cela malgré les sollicitations réitérées, les menaces et les mauvais traitements, dont nous avons souffert continuellement, plus ou moins, de la part des Français et des Sauvages du Canada, particulièrement il y a dix ans, lorsque cinq cents Français et Sauvages vinrent sur nos établissements dans l'intention d'attaquer Annapolis-Royal, entreprise qui, si elle a vait réussi, les aurait rendus maîtres de toute la Nouvelle-Ecosse ; ce lieu étant la seule place forte de cette province. Ils nous sollicitèrent instamment de nous joindre à eux et de les aider ; mais comme nous persistions dans notre résolution de garder notre serment de fidélité, et que nous refusions absolument de leur prêter notre assistance, ils abandonnèrent leur projet et retournèrent au Canada. Il y a environ sept ans, lors de l'établissement d'Halifax, une bande de cent cinquante Sauvages étant venus dans nos endroits, arrachèrent plusieurs d'entre nous de nos habitations et voulurent nous contraindre, à force de menaces et de coups, à nous joindre à eux pour surprendre et tuer les Anglais, occupés à ériger des forts dans les différentes parties du pays ; mais sur

notre refus formel, ils nous abandonnèrent après nous avoir maltraités et avoir fait un grand carnage de nos bestiaux, etc. J'ai été moi-même six semaines avant de me rétablir entièrement des coups que j'ai reçus alors.

“ Nous pourrions citer des exemples presque sans nombre des mauvais traitements et des pertes que nous avons subis de la part des Sauvages français, à cause de notre inébranlable attachement à notre serment de fidélité. Et cependant, malgré cette stricte observation, nous n'avons pu prévenir la terrible calamité qui a fondu sur nous, et qui est due, pensons-nous, en grande partie, à la malheureuse situation et à la conduite de quelques-uns des nôtres, établis à Chignectou, au fond de la baie de Fundy, où les Français ont érigé un fort, il y a environ quatre ans. Ceux de notre nation qui étaient établis aux environs, après avoir vu plusieurs de leurs établissements brûlés par les Français, se trouvant trop éloignés d'Halifax et de Port Royal pour espérer un secours suffisant des Anglais, furent obligés, croyons-nous, plutôt par force et par crainte que par inclination, de se joindre aux Français et de les assister ; ce qui est également démontré par les articles de capitulation, convenus entre le colonel Monckton et le commandant français, lors de la

remise de ce fort aux Anglais, lesquels sont exactement dans les termes suivants :

“ En ce qui regarde les Acadiens, comme ils ont été forcés de prendre les armes sous peine de mort, il leur sera accordé pardon pour la part qu'ils y ont prise. ”

“ Nonobstant cela, comme la conduite de ce peuple avait donné de justes ombrages au gouvernement, et créé des soupçons au préjudice de toute notre population, nous fûmes sommés de comparaître devant le gouverneur et le conseil d'Halifax, où nous avons été requis de prêter serment d'allégeance, sans aucune condition ; ce à quoi nous ne pouvions consentir, parce que, vu la situation actuelle de ce gouvernement, nous craignions d'être obligés de prendre les armes ; mais nous étions encore consentants à prêter le serment de fidélité et à donner les plus fortes assurances que nous continuerions à rester paisibles et fidèles à Sa Majesté Britannique, à cette exception près. Mais dans le présent état des affaires, cela n'ayant pas été regardé comme satisfaisant, nous avons été faits prisonniers, et nos biens, meubles et immeubles, confisqués au profit du roi ; et peu de temps après, nous avons été embarqués sur des navires avec presque toutes nos familles et déposés dans les ”

colonies anglaises. La précipitation et la confusion au milieu desquelles nous avons été embarqués, ont contribué à aggraver notre malheur ; car par là, un grand nombre d'entre nous qui avaient vécu dans l'abondance, se virent dépouillés du nécessaire, et plusieurs familles furent séparées, les parents de leurs enfants et les enfants de leurs parents. Cependant nous devons bénir Dieu que le sort ait permis que nous fussions envoyés en Pensylvanie, où nous avons été secourus dans nos besoins et où nous avons été reçus, de toute manière, avec une charité chrétienne. Laissez-moi ajouter que, nonobstant les soupçons et les craintes que plusieurs ont conçus à notre égard, dans la croyance que nous étions un peuple dangereux et prêt à rompre, sans scrupule, nos serments, le temps fera voir que tel n'est pas notre caractère. Non, la situation déplorable où nous sommes, est une preuve évidente que c'est une fausse accusation, propre à aggraver les infortunes d'un peuple déjà trop malheureux ; car, si nous avions entretenu d'aussi pernicieux sentiments, nous aurions pu facilement éviter de tomber dans le triste état où nous sommes réduits, c'est-à-dire, privés de nos biens, bannis de notre pays natal et réduits à vivre de charité sur une terre étrangère ; et cela, pour avoir refusé

de prêter un serment que le christianisme défend absolument de violer, si une fois on l'a prêté ; serment que nous ne pouvions tenir sans nous exposer à plonger le poignard dans le sein de nos amis et de nos proches. Nous nous soumettrons cependant, comme nous l'avons déjà fait, à ce qui, dans l'état présent des choses, paraîtra nécessaire, et nous supporterons avec patience et résignation, tout ce que Dieu, dans les desseins de sa Providence, permettra qu'il nous arrive. Nous regarderons aussi comme notre devoir, de conserver et d'affermir la paix du pays où nous avons été transportés, et de garder inviolablement le serment de fidélité que nous avons prêté à Sa Gracieuse Majesté, le roi George, qui, nous le croyons fermement, aura pitié de notre malheureux sort, lorsqu'il sera pleinement informé de notre fidélité et de nos souffrances, et ordonnera qu'on nous accorde quelques compensations pour nos pertes. Que le Dieu tout-puissant répande ses bénédictions abondantes sur Son Honneur le Gouverneur, sur l'honorable Assemblée de cette province et sur le bon peuple de Philadelphie, dont la sympathie, la bienveillance, et la charité chrétienne se sont hautement manifestées et se montrent encore à l'égard d'un

pauvre peuple affligé et dans la détresse ; c'est la sincère et ardente prière de

J.-BTE. GALERM. ”

Le caractère des Acadiens est tout entier dans cette requête, remarquable par son ton de bonne foi et de dignité respectueuse ; c'est ainsi que parlent des hommes honnêtes. Réduits à l'extrémité, ils supplient, mais ils ne s'abaissent point ; ils sont restés debout dans leur malheur. Ils ne demandent pas grâce, mais simplement justice.

Le requisitoire de leurs adversaires, qui étaient leurs juges en même temps que leurs ennemis, a été publié, et forme tout un volume. On n'a, à leur opposer, que de rares fragments comme celui-ci. Qu'on les compare cependant, et l'on n'aura pas de peine à décider de quel côté étaient l'honneur et le droit.

On ne peut lire sans émotion certains passages d'un mémoire qui appuyait cette requête, et où l'on trouve l'expression de l'attachement des exilés pour leur chère patrie : “ Nous vous prions humblement, y est-il dit, d'avoir la bonté de nous laisser partir d'ici, ou de nous renvoyer dans notre pays, ou bien en quelque autre lieu où nous pourrions rejoindre nos compatriotes ; mais si vous ne

pouvez nous accorder cette faveur, nous désirons que des mesures soient prises pour notre subsistance aussi longtemps que nous serons détenus ici. Si cette humble requête nous est refusée, et qu'on laisse mourir nos femmes et nos enfants sous nos yeux, jugez quelle sera notre douleur ! N'eût-il pas mieux valu pour nous mourir dans notre pays natal ? ”

Les Acadiens fondaient des espérances sur une autre requête qu'ils adressèrent vers ce temps au roi d'Angleterre. Entre autres faits, passés sous silence, dans les mémoires précédents, ils disent qu'en conséquence du refus de violer leur serment de fidélité, non seulement leurs maisons furent pillées, leurs animaux tués et leur vie mise en danger par suite des mauvais traitements, mais que plusieurs d'entre eux furent emmenés en captivité au Canada, particulièrement René Le Blanc, leur notaire public, qui, après que sa maison eut été saccagée, fut fait prisonnier par les Sauvages au moment qu'il voyageait pour le service du roi, et traîné au fort français, où il ne recouvra sa liberté qu'avec grande difficulté et après quatre ans de détention.

Ils ajoutent que peu de jours avant leur dispersion, la maison où étaient conservés leurs archives,

leurs titres, etc., fut investie par une force armée et que tous leurs papiers en furent violemment enlevés ; que depuis aucun de ces papiers ne leur a été restitué ; ce qui les prive des principaux moyens de prouver leur innocence et la justice de leurs plaintes. ¹ Ils y répètent qu'au moment de la déportation, les parents ont été séparés de leurs enfants, les maris de leurs femmes, parmi lesquels il y en a qui n'ont pu encore se rejoindre. Ils avaient été, continuent-ils, tellement entassés dans les vaisseaux, qu'ils n'avaient pas même de place pour se coucher et n'avaient pu, par conséquent, emporter avec eux les choses les plus indispensables, surtout pour le soin des vieillards et des malades, dont plusieurs ont trouvé dans la mort la

1. En présence d'une preuve aussi positive que celle-ci, on ose nier aujourd'hui que les autorités néo-écossaises aient fait disparaître des archives pour cacher leur attentat.

"It is very remarkable, dit Haliburton en parlant du même sujet, that there are no traces of this important event to be found among the records in the secretary's office at Halifax. I could not discover that the correspondence had been preserved, or that the orders, returns and memorials had ever been filed there. In the letter book of Governor Lawrence, which is still extant, no communication to the Board of Trade is entered from the 24th December, 1754, to the 5th August, 1756, if we except a common victualling return. The particulars of this affair seem to have been carefully concealed, although it is not now easy to assign the reason, unless the parties were, as in truth they well might, be ashamed of the transaction." *Haliburton's Nova Scotia, Vol. I, P. 196.*

fin de leurs misères. Ceux-là mêmes qui, à cause de leur fidélité, avaient souffert le plus de la part des ennemis du roi, ont été également enveloppés dans la même calamité, parmi lesquels René LeBlanc, le notaire public déjà mentionné, est un des exemples les plus frappants. Il fut saisi, emprisonné, emmené avec les autres, et sa famille, composée de vingt enfants, et d'environ cent cinquante petits-enfants, fut dispersée dans différentes colonies. Lui-même fut débarqué à New York, débile et malade, n'ayant avec lui que sa femme et deux de ses plus jeunes enfants, d'où il alla en rejoindre trois autres à Philadelphie, où il est mort sans qu'on ait fait plus de cas de lui que d'aucun des autres captifs, sans qu'on ait tenu compte de tout ce qu'il avait fait et souffert pour le service du roi. ¹

Cette requête, pas plus que celle présentée sous la signature de Jean-Baptiste Galerm, ne fut prise en considération.

1. Un autre acadien atteste dans une requête " qu'il a été fait trois fois prisonnier par les sauvages, et que sa maison a été brûlée, parce qu'il avait sauvé les équipages de quelques vaisseaux anglais, en les prévenant du danger qui les menaçait ; et maintenant, ajoute-t-il, ces mêmes anglais l'ont exilé dans un pays où ils lui laissent manquer de pain, lui qui naguère vivait à l'aise et dans l'indépendance. " Mrs Williams, *The Neutral French*, Introduction p. 73.

II

Les amis des Acadiens, qui se composaient de tout ce qu'il y avait de plus éclairé et de plus généreux dans Philadelphie, ne purent vaincre l'hostilité de la députation qui refusa leur mise en liberté, et décréta (5 mars) qu'on les disperserait dans les comtés en leur offrant quelques moyens de s'établir sur des terres.

Par cet acte, l'Assemblée rivait les fers des proscrits au sol de la Pensylvanie, dont elle faisait pour eux une colonie pénale, où presque chaque individu devenait un geôlier. Pouvaient-ils raisonnablement songer à se fixer définitivement sur cette terre, où la haine croissait autour d'eux plus drue que l'herbe sous leurs pieds ? N'était-ce pas en même temps vouer leurs enfants à perdre le dernier bien qui leur restait, au milieu de leur ruine générale, et qu'ils regardaient comme sacré : je veux dire leur foi et leurs traditions ? C'est ce qui arriva en effet au petit nombre d'entre eux qui survécurent et qui continuèrent à habiter ce pays.

Les Acadiens se retranchèrent derrière le titre de prisonniers de guerre, dont ils se réclamaient,

dans l'espérance d'en obtenir les bénéfices, c'est-à-dire, d'être soutenus aux frais de l'Etat, en attendant d'être échangés ou renvoyés en France.

Ceux qui veulent justifier, remarque à ce sujet M. Smith, l'expulsion forcée des Acadiens, et leur détention au milieu d'un peuple étranger, feraient bien d'expliquer en quoi le principe, émis dans le mémoire des Acadiens, n'était pas fondé en équité. Ils n'avaient commis ouvertement aucun acte, les rendant justiciables de la loi civile, et ne pouvaient être regardés, en conséquence, que comme prisonniers de guerre, ayant droit, comme tels, à être entretenus aux frais du gouvernement. S'ils n'étaient pas prisonniers de guerre, sur quoi se fondait-on alors pour leur refuser la mise en liberté qu'ils demandaient ?¹

L'attitude prise par les Acadiens, loin de leur réussir, fut regardée comme une révolte contre l'Assemblée, accrut l'irritation contre eux et rendit de plus en plus difficile, la tâche de ceux qui s'étaient faits leurs défenseurs. Telle était l'antipathie dont ils étaient l'objet, que, dans les districts ruraux, on ne voulut pas même tolérer leur présence et qu'on

1. *Acadia, a lost chapter in American History*, by Philip H. Smith, p. 234.

refusa d'employer ceux qui s'offraient à travailler. Ils se trouvèrent bientôt presque uniquement à la charge de la ville de Philadelphie. Pour comble de malheur, la petite vérole, engendrée par la misère, éclata parmi eux et éclaircit encore leurs rangs. On lit dans une de leurs requêtes, adressée à l'Assemblée, que " des familles avaient été plusieurs semaines de suite sans voir ni pain ni viande, et qu'un certain nombre avaient été forcés de piller et de voler dans les rues de la ville pour ne pas mourir de faim."

Voilà, continue l'historien déjà cité, où en étaient réduits ces honnêtes Acadiens, naguère si à l'aise et si paisibles, au fond de leurs solitaires domaines ! Ceux-là mêmes qui les ont accusés d'avoir été les auteurs de leurs propres maux, n'ont pu rester insensibles en présence de tant d'infortunes !

" S'il en était parmi ces derniers, ajoute un autre écrivain protestant, qui fussent tentés d'applaudir aux persécutions d'un peuple exilé, parce qu'il chérissait la religion de son enfance et de ses ancêtres, qu'ils songent à la sévère justice de l'histoire."¹

Le résultat de la dernière requête fut un acte du

1. *Mémoire* Pennsylvania Hist. Society.

Parlement, obligeant les parents à céder leurs enfants pour leur apprendre à gagner leur vie, afin que la province n'eût à sa charge que les vieillards et les malades. De toutes les mesures prises à l'égard des Acadiens, cet acte de rigueur fut celui qui leur parut le plus odieux et qui souleva leurs plus énergiques protestations. Aussi les remontrances qu'ils adressèrent à cette occasion, sont-elles ce qu'on trouve de mieux élaboré et de plus pressant dans toutes leurs requêtes. Cette requête se terminait, comme toutes les précédentes, par une prière, où ils demandaient la délivrance de leur captivité, prière qui, hélas ! ne devait être entendue que par l'ange de la mort.

Les événements, même favorables en apparence, se tournaient contre eux, et semblaient conspirer à leur perte. La guerre, qui se continuait depuis leur expulsion et qui devait se terminer par l'écroulement de la puissance française en Amérique, fut loin de réussir, dans les commencements, aux armes anglaises. On n'a pas oublié la défaite de Monongahéla, en 1755. Chacune des trois campagnes qui suivit, fut signalée par une victoire française : celles d'Oswégo, de William Henry et de Carillon. Le contre-coup de ces événements, si fâcheux pour les Anglo-Américains, se faisait

ressentir sur les pauvres Acadiens, dont le sort s'aggravait de toute l'exaspération de leurs maîtres.

Ce qui restait de ces Neutres à Philadelphie, occupait sur la rue des Pins (*Pine street*) une rangée de petites chaumières en bois, connue pendant longtemps sous le nom de *Neutral Huts*. C'est là qu'ils s'éteignaient lentement, lorsque, au printemps de 1757, arriva à Philadelphie un des plus hauts dignitaires que la Grande-Bretagne eût envoyés dans cette colonie, Lord Loudun, commandant en chef des armées anglaises en Amérique. Lord Loudun ne s'arrêta que peu de jours à Philadelphie, où son passage donna lieu à des fêtes et à des démonstrations publiques ; toutefois il y séjourna assez longtemps pour montrer que sa haute position ne le mettait pas à l'abri des préjugés les plus vulgaires de son temps. Il se fit donner le chiffre exact de la population catholique de la Pensylvanie, afin de prévenir les terribles dangers qui pouvaient résulter d'une conspiration papiste ! Au rapport du P. Hardy, il s'élevait à peine à deux mille âmes réparties entre Anglais, Irlandais et Allemands.

Les Acadiens comptaient dès lors pour si peu, que le missionnaire ne crut pas qu'il valût la peine de mentionner leurs noms dans son rapport.

III

Il semble qu'il ne restait plus de place que pour la pitié vis-à-vis de ces tristes débris, dont la misère était si extrême en ce moment, que l'Assemblée elle-même, qui s'était montrée si dure à leur égard, s'en était émue, et avait passé un acte pour les recommander aux officiers publics, " afin, y disait-on, de les empêcher de périr de faim. "

Il ne manquait plus à ces malheureux qu'une dernière indignité, avant de disparaître de cette terre de malédiction ; et il était réservé à un pair d'Angleterre de la leur infliger.

On trouve, dans les archives coloniales de 1757, un mandat du shérif, émané par le gouverneur, à la demande de Lord Loudun, ordonnant l'arrestation de Charles LeBlanc, Jean Baptiste Galerm, Philippe Melançon, Paul Bujauld et Jean Landry, comme étant des individus suspects et mal intentionnés, ayant proféré des discours menaçants contre Sa Majesté et ses loyaux sujets.

Il faut lire la lettre de Lord Loudun à William Pitt, alors premier ministre. Rien dans les annales de la Pensylvanie n'égale la brutalité de cette pièce. Il n'y demande, ni plus ni moins, que la mise en esclavage de ces prisonniers.

“ 25 avril 1758.

“ Sir,

“ Lors de mon voyage en Pensylvanie, j'ai trouvé que les Français-Neutres s'étaient montrés très révoltés, et avaient menacé d'abandonner leurs femmes et leurs enfants pour aller rejoindre les Français sur les frontières ; ils m'ont envoyé un mémoire écrit en français, où ils énuméraient leurs plaintes. Je le leur ai renvoyé, disant que je ne pouvais recevoir aucun mémoire des sujets de Sa Majesté, si ce n'est en anglais. Sur quoi, ils se sont réunis en assemblée générale et ont résolu de n'envoyer aucune requête, sinon en français. Ils en sont venus, m'a-t-on dit, à cette résolution, parce qu'ils se regardent com me sujets français.

“ Le capitaine Cotterell, secrétaire pour la province de la Nouvelle-Ecosse, actuellement ici pour le rétablissement de sa santé, a trouvé au nombre de ces Neutres, un individu qui avait été espion de Cornwallis et ensuite du gouverneur Lawrence. Cet espion, m'a-t-il assuré, s'était bien conduit, soit en rendant compte de ce qui se passait au milieu des Neutres, soit en tenant les gouverneurs au courant des armements dans les forts et particulièrement à Beauséjour. J'ai appris par cet espion qu'il y avait parmi eux cinq chefs principaux, auteurs de tous les troubles que ce peuple cause en Pensyl-

vanie. Ils tâchent de leur persuader d'aller se joindre à l'ennemi, de les empêcher de se soumettre aux règlements qui ont été faits dans la province, et de permettre que leurs enfants soient employés à travailler.

“ M'étant assuré du fait, j'ai cru qu'il était nécessaire de prévenir, autant qu'il m'était possible, une telle jonction avec l'ennemi. Sur quoi, j'ai fait saisir ces cinq chefs et les ai fait monter sur le vaisseau du capitaine Talkingham, afin qu'il les conduise en Angleterre et qu'on en dispose selon que les officiers de Sa Majesté le jugeront à propos. Je dois toutefois vous informer que si vous les laissez en liberté, ils vont revenir immédiatement et continuer à causer tout le trouble qu'ils pourront ; en conséquence, je crois que le meilleur moyen de les garder serait de les employer comme matelots sur les vaisseaux de guerre. ”

On ignore quel fut, dans la suite, le sort de ces infortunés, coupables d'avoir élevé la voix au nom de leurs compagnons d'exil et d'avoir osé s'exprimer en langue française.

Dès lors, toute plainte devenait un crime et il ne restait plus qu'à mourir en silence. En effet, à partir de ce moment, on ne trouve plus aucune trace de réclamations de la part des Acadiens.

Le dernier écrit officiel qui les concerne, a toute la tristesse d'une épitaphe ; c'est une requête d'un entrepreneur de cercueils, adressée, en 1766, à la Chambre d'Assemblée, et conçue en ces termes :

“ Pétition de John Hill, charpentier, de la ville de Philadelphie, à l'Assemblée, exposant que le pétitionnaire a été employé, de temps en temps, à fabriquer des cercueils pour les Français-Neutres qui sont morts dans et aux environs de la ville, et que ses comptes ont été régulièrement reconnus et payés par le gouvernement jusqu'à ces derniers temps ; qu'il est informé, par les commissaires qui avaient coutume de le payer, qu'ils n'ont plus de fonds entre leurs mains pour l'acquittement de tels comptes ; que, n'ayant reçu aucun contre-ordre depuis le dernier règlement, il a fait seize nouveaux cercueils. En conséquence, il prie l'Assemblée de donner des ordres pour que ces matériaux et son travail lui soient payés.”

Avec cette pétition de l'entrepreneur de cercueils, se termine l'histoire authentique des Français-Neutres en Pensylvanie. Le reste ne se compose plus que de traditions.¹

1. William Read. *The American exiles or the French in Pennsylvania* ; v. VI., 1858.

A peine quinze ans s'étaient écoulés depuis cette date, que les Quakers de Philadelphie, rebelles à leur tour à l'Angleterre, appelaient à leur secours et acclamaient, comme des sauveurs, les régiments français de La Fayette, parmi lesquels se trouvaient des amis, peut-être des parents, de ces mêmes Français-Neutres qui dormaient dans le cimetière de Potter's Field. En passant le long de ce cimetière, plus d'un soldat de France a dû demander quels étaient ces catholiques dont les tombes étaient indiquées par des rangées de petites croix. Que n'eût-on pas donné alors pour effacer la page d'histoire qu'elles redisaient !

CHAPITRE HUITIÈME



Persécutions dans les colonies du Nord. — Les Acadiens prisonniers en Angleterre. — Mémoire de M. de la Rochette

I

Dans le Sud, les Acadiens avaient été reçus avec humanité ; mais le Nord resta fermé à la compassion. Lorsque, au mois d'août 1756, un parti de soixante-dix - huit proscrits descendirent de leurs bateaux pour se reposer dans une anse de Long-Island, ils furent saisis par ordre du gouverneur, sir Charles Hardy, quoiqu'ils eussent des passe-ports signés par les gouverneurs de la Caroline du Sud et de la Géorgie, et furent relégués dans l'intérieur de la province, en divers villages écartés, où les magistrats eurent ordre d'asservir les adultes au travail, et de s'emparer des enfants " pour en faire

de bons et utiles sujets," autrement dit des protestants¹. Cinquante-neuf garçons et quarante-neuf filles furent ainsi distribués dans les comtés de Westchester et d'Orange.

Quelque dur que fût le sort de ces infortunés, il ne le parut pas encore assez au gré de leurs fanatiques ennemis ; l'année suivante, ordre fut donné de les jeter en prison ; et, raconte M. Gilmory Shea, dans tout l'espace qui s'étend depuis Richmond, en gagnant vers le Nord, cet arrêt fut mis à exécution.

Vers cette époque, un groupe de ces confesseurs de la foi étaient réunis dans quelques maisons voisines de la traverse de Brooklyn, dont il existe une ancienne vue indiquant ces maisons.

En juillet 1756, sept embarcations, portant quatre-vingt-dix exilés, longeaient la côte méridionale du Massachusetts ; eux aussi furent arrêtés à leur entrée dans un havre, et dispersés par les autorités locales qui leur arrachèrent les passe-ports dont ils étaient munis, en maudissant les braves sudistes qui leur avaient montré de la sympathie.

En 1757, une partie de ceux qui avaient été confinés dans le comté de Westchester, parvinrent

1. *American Catholic quarterly Review: The Acadian confessions of the Faith* ; October, 1884.

à s'échapper et essayèrent de gagner la frontière du Canada, mais ils furent arrêtés au fort Edward et condamnés de nouveau à la captivité.

II

De son côté, la Virginie n'eut qu'une voix pour repousser les Acadiens ; mais cette hostilité même eut pour résultat la rentrée d'une partie d'entre eux en France. L'Angleterre, cédant aux énergiques remontrances des Virginiens, fit transporter ces Acadiens dans les principaux ports du royaume.

Durant les années qui suivirent, un petit nombre de captifs, et même quelques familles, furent emmenés de la Nouvelle-Angleterre dans la Grande-Bretagne, et réunis aux quinze cents prisonniers de guerre transportés de la Virginie. Quel fut le sort de tous ces prisonniers ? On le connaît, du moins en partie, d'après un mémoire de M. de la Rochette, qui alla les visiter en 1762, par ordre du duc de Nivernais, ambassadeur de France à Londres, dont il était le secrétaire.

“ Quinze cents Acadiens, dit ce mémoire, débarqués en Virginie, furent envoyés presque aussitôt en Angleterre. Dispersés dans tous les ports de ce royaume, un grand nombre y périrent de misère et

de chagrin. Trois cents avaient abordé à Bristol, où ils n'étaient point attendus, car on ne les attendait nulle part; ils passèrent trois jours et trois nuits sur les quais de la ville, exposés à toutes les injures de l'air. On les renferma à la fin dans quelques édifices ruinés, où la petite vérole en fit périr une grande partie.

“ Ceux qui étaient à Liverpool, ayant adressé à M. le duc de Nivernais une requête, dans laquelle ils lui exposaient les persécutions que leur attachement pour la France ne cessait de leur attirer, et où ils réclamaient sa protection, et comme Français et comme malheureux, celui-ci dépêcha secrètement vers eux son secrétaire M. de la Rochette, avec instruction de les assurer de la protection du roi.

“ Arrivé à Liverpool, le 31 décembre, M. de la Rochette se transporta au quartier des Acadiens, et, après s'être fait connaître à ceux qui avaient envoyé la requête à M. le duc de Nivernais, en leur produisant cette même requête, il leur fit part de sa mission et des ordres qu'il avait reçus de Son Excellence. Quelques précautions qu'il eût prises pour les engager à modérer leur joie, il ne put empêcher que des cris de *Vive le Roi* ne se fissent entendre dans leur quartier, au point même

que quelques Anglais en furent scandalisés. Les larmes succédèrent à ces premières acclamations. Plusieurs semblaient entièrement hors d'eux-mêmes ; ils battaient des mains, les levaient au ciel, se frappaient contre les murailles et ne cessaient de sangloter. Il serait impossible enfin de décrire tous les transports auxquels ces honnêtes gens s'abandonnèrent ; ils passèrent la nuit à bénir le roi et son ambassadeur, et à se féliciter du bonheur dont ils allaient jouir.

“ Lorsqu'ils furent revenus de ce premier accès de joie, le sieur de la Rochette obtint d'eux les éclaircissements suivants sur leur situation actuelle.

“ Depuis sept ans, on les a détenus dans la ville de Liverpool où ils ont été transportés de la Virginie. Quelques mois après leur arrivée, on leur assigna un certain nombre de maisons dans un quartier séparé, en leur donnant la ville pour prison. On assigna pareillement une paie de six sols par jour à tous ceux qui avaient plus de sept ans, et de trois sols aux enfants au-dessous de cet âge.

“ Ils étaient arrivés à Liverpool au nombre de trois cent trente-six, et ils sont réduits aujourd'hui à deux cent vingt-quatre. Pendant les sept années

de leur détention, on les a peu inquiétés ; mais depuis que la paix est décidée, on ne cesse de travailler à les séduire. Langton, commissaire des prisonniers acadiens, les fit paraître devant lui dans les premiers jours de décembre, et leur représenta que la France les ayant abandonnés de puis si longtemps, le roi d'Angleterre voulait bien les regarder comme ses sujets, et qu'il les renverrait en Acadie, où on leur rendrait leurs terres et leurs troupeaux. Ils répondirent tous unanimement qu'ils étaient français et que c'était au roi de France à décider de leur sort.

“ Le commissaire les traita alors de rebelles. Il les menaça de les faire renfermer et de réduire leur paie ; mais comme rien ne les intimidait, il eut recours à un moyen qui, par l'attachement qu'ont les Acadiens pour leur religion, semblait être infaillible.

“ Il séduisit un certain prêtre écossais, directeur des Acadiens, en lui promettant la place de curé principal des villages catholiques d'Acadie. Cet homme leur prêcha des sermons scandaleux, et cinquante-quatre, presque tous composés des vieillards, se déterminèrent, d'après ces sermons à repasser dans leur pays. On doit dire cependant qu'ils n'ont voulu signer aucun des écrits que le

commissaire leur a fait présenter. Tous ceux-là ont écrit depuis à M. le duc de Nivernais pour le supplier de les réclamer comme sujets du roi. Le reste, au nombre de cent soixante-dix personnes, faisant trente-huit familles, ne se laissa pas convaincre.

“ Les Acadiens de Liverpool, ayant fait savoir à M. le duc de Nivernais qu'il se trouvait encore près de six cents de leurs frères à Southampton, Penryn et Bristol, Son Excellence donna ordre au sieur de la Rochette de se rendre aussi secrètement dans ces trois villes.

“ Le sieur de la Rochette arriva à Southampton le 18 janvier 1763. Mais comme il n'avait aucune marque à laquelle les Acadiens pussent le reconnaître, et que, d'ailleurs, les artifices répétés des Anglais engageaient ce peuple à la plus grande défiance, il ne put les convaincre ni de la réalité de sa mission, ni de celle de ses instructions. Il les quitta cependant satisfait de leur zèle pour le roi, et persuadé que l'excès de ce même zèle était l'unique motif de leur défiance. Plus voisins de Londres que leurs frères, et placés dans une ville qui devient, en été, le rendez-vous d'une partie de la noblesse anglaise, les Acadiens de Southampton avaient essuyé des attaques plus fréquentes et plus

dangereuses. Le général Mordaunt et même, en dernier lieu, le duc d'York n'avaient pas cru au-dessous d'eux de les solliciter de renoncer à la France. D'ailleurs, dans le moment où le sieur de la Rochette leur fut envoyé, ils attendaient une réponse de la part des commissaires anglais, accoutumés à les tromper, et c'était pour eux une raison de défiance très légitime. Ils prirent le parti de dépêcher deux des leurs, à M. le duc de Nivernais, pour s'assurer de la vérité, et il ne leur reste aujourd'hui aucun doute. Ces Acadiens se trouvent réduits à deux cent dix-neuf, de trois cent quarante qu'ils étaient, à leur débarquement en Angleterre.

“ De Southampton, le sieur de la Rochette partit pour Penryn, où il se rendit le 25 janvier. Il y trouva cent cinquante-neuf Acadiens dans la situation la plus déplorable. Depuis la fin de novembre 1762, le gouvernement a arrêté leur paie. Ceux qui n'ont appris aucun métier vivent d'emprunts ; les veuves et les orphelins demandent l'aumône ; et ils doivent entre eux plus de deux cent cinquante guinées dans le bourg. Cette paie est, comme à Liverpool, de six sols par jour, pour chaque personne au-dessus de sept ans, et de trois sols, au-dessous de cet âge. Les Acadiens de Penryn ne demeurent point dans un quartier séparé, mais sont distribués

dans diverses maisons bourgeoises, et d'ailleurs plusieurs de leurs jeunes gens, en apprentissage chez des ouvriers anglais, y ont contracté des inclinations très peu françaises; ainsi il y a lieu de craindre que le secret, exigé d'eux par le sieur de la Rochette, n'ait pas été observé avec autant d'exactitude que dans les autres villes. Il faut dire aussi que plusieurs d'entre eux, ajoutant peu de foi aux assurances qui leur étaient données, leur bonne volonté n'a pas été unanime.

“ Le sieur de la Rochette arriva à Bristol le 31 janvier. Il y trouva les Acadiens au nombre de cent quatre-vingt-quatre personnes, qui s'abandonnèrent entièrement à la protection du roi. Ils n'eurent aucune peine à prendre confiance dans le sieur de la Rochette, parce qu'ils avaient vu les deux députés qui, de Southampton, s'étaient rendus auprès de M. le duc de Nivernais.

“ Il y a une défiance générale qui prévaut plus ou moins chez tous ces Acadiens, et dont voici les principaux motifs :

“ 1. Leurs frères qui furent transportés en France au commencement de la guerre, y restèrent plusieurs mois sans recevoir aucun secours, et ils craignent d'éprouver le même sort, en arrivant dans le royaume. ”

“ 2. Ils se flattent toujours de retourner en Acadie et d’y jouir du libre exercice de leur religion, sous la protection du roi. Ceux même qui sont en France, à Boulogne, à Saint-Malo et à Rochefort, persistent dans cette opinion, et l’ont même écrit aux Acadiens en Angleterre.

“ 3. Ils craignent que le roi n’abandonne leurs frères dispersés dans les colonies anglaises de l’Amérique ; et ceux-là forment le plus grand nombre, étant plus de dix mille qui meurent de faim. De temps en temps, il s’en sauve quelques-uns en Europe, et deux familles de ces malheureux sont arrivées, il y a quelques semaines, de Boston à Bristol. Les Anglais cependant en transportent tous les jours ”

Le mémoire de M. de la Rochette se termine par le tableau suivant de la population acadienne :

ANGLETERRE

A Liverpool.....	224
A Southampton.....	219
A Penryn.....	159
A Bristol.....	184
Pris à bord des corsaires, environ.....	80

EN FRANCE

A Boulogne, Saint-Malo, Rochefort, etc	2,000
Dans la Nouvelle Angleterre, le Maryland, la Pensylvanie, la Caroline, etc.....	10,000
	12,866
Total.....	12,866

“ On ne garantit pas l'exactitude des deux dernières évaluations que l'on ne tient que des Acadiens d'Angleterre.”¹

Ce mémoire de M. de la Rochette et l'intérêt que prenait l'ambassadeur de France aux prisonniers acadiens, étaient dus, en partie, aux efforts persévérants de l'abbé Leloutre, leur ancien missionnaire. Fait prisonnier lui-même, à son retour en Europe, après la prise de Beauséjour, il avait subi huit ans d'une dure captivité dans l'île de Jersey ; mais cela n'avait pas ralenti son zèle pour ce peuple. Dès sa mise en liberté, il alla les visiter dans les ports de mer ; et, après la conclusion de la paix, il fut un des agents les plus actifs de leur rapatriement et de leur établissement dans le Poitou, dans le Berry et à Belle-Isle-en-Mer, où leurs descendants existent encore.

I. *Archives des Affaires Étrangères, Paris, Mémoire de M. de la Rochette.*

CHAPITRE NEUVIÈME

Les Acadiens dans le Massachusetts. — Cruautés des Puritains. — Dislocation des familles. — Les proscrits au Maryland. — Etienne Hébert. — Les Acadiens au Canada. — L'aumônier du général de Rochambeau.

I

Lorsque, durant l'hiver de 1756, Lawrence se promenait, dans les rues d'Halifax, avec les chevaux qu'il avait fait voler aux Acadiens pour son propre usage, il était loin de soupçonner les embarras que lui préparaient plusieurs des colonies anglaises, en favorisant le retour de ceux-là mêmes qu'il avait mis tant d'acharnement à chasser de leurs foyers. Aussi fut-il plongé dans d'étranges perplexités, quand il apprit, au cours de l'été suivant, que des centaines d'entre eux longeaient les côtes de l'Atlantique, avec la résolution bien arrêtée de venir

reprandre leurs terres. Cela mettait en question son idée d'effacement complet de la race française dans la péninsule. Il se répandit en reproches et en plaintes amères, adressa même une circulaire aux différents gouverneurs. " Je conjure Votre Excellence, y disait-il, d'employer tous les moyens possibles pour empêcher l'accomplissement d'une si pernicieuse entreprise, en détruisant toutes les embarcations que ceux (des Acadiens) qui sont dans votre colonie, peuvent avoir préparées, et de retenir tous ceux d'entre eux qui essayeront de passer dans aucune partie de votre gouvernement, en route pour ici, soit par terre, soit par eau." ¹

C'est à la suite de cette circulaire qu'eurent lieu, dans les Etats du Nord, les redoublements de rigueur et les emprisonnements dont j'ai déjà parlé.

Le Massachusetts ; qui avait pris la part la plus active à la déportation des Acadiens, fut aussi, de toutes les provinces, celle qui en reçut le plus grand nombre. Lawrence avait calculé, non sans raison, qu'il aurait moins de difficultés à les y faire accepter, que dans les provinces moins directement intéressées à leur dispersion ; la plupart avaient été faits prisonniers par des troupes et des officiers boston-

1. *Archives de la Nouvelle-Ecosse*, p. 303.

nais. C'était à une compagnie de Boston que Lawrence avait confié le soin de lui expédier les transports dont il avait besoin. L'agence Apthorp et Hancock avait loué pour cet usage, aux plus bas prix possibles, tout ce qu'elle avait pu rassembler de voiliers, vieilles goëlettes, etc., à raison d'un chargement de deux indi vidus par tonneau, sans plus d'égards pour la santé, la vie même des passagers, que s'il se fût agi d'un transport de bestiaux. Ces conditions de chargement avaient été même outrepassées par les capitaines de navires, qui y trouvaient leur intérêt. Il en était résulté ce que le colonel Winslow lui-même avait prévu, lors de l'embarquement, quand il remarquait, dans son journal, que ces navires étaient effroyablement chargés. ¹

A peine avaient-ils pris la mer, que la maladie s'était déclarée parmi cet entassement d'hommes, de femmes et d'enfants, au nombre desquels il y avait des malades et des vieillards décrépits, tous confinés, pêle-mêle, à fond de cale dans un air empesté, car l'équipage ne permettait qu'à un petit nombre à la fois de monter sur le pont, par crainte d'une

1. I put in more than two to a tun and the people greatly crowded. *Journal de Winslow*, p. 179.

révolte. Quand on songe que ce voyage, en y comprenant le séjour forcé, sur les navires, à leur arrivée dans les ports, dura jusqu'à deux mois et quelquefois plus, on imagine ce que durent être les souffrances et la mortalité. On aurait presque pu suivre les navires à la trace des cadavres, qui furent jetés à la mer le long de la route. Les autorités du Massachusetts refusèrent d'abord, comme celles de la Pensylvanie, de laisser débarquer les Acadiens, que leur seul titre de catholiques faisait regarder comme les pires ennemis de la société. Ajoutez à cela qu'ils étaient français, c'est-à-dire, d'une nation considérée par les lois du Massachusetts, comme dangereuse au salut public, ¹ enfin qu'ils étaient des rebelles et des traîtres : peu importait alors l'état affreux où ils étaient réduits.

Disons cependant pour l'honneur de l'humanité, qu'il se rencontra de nobles exceptions, qui font du

1. La loi du Massachusetts à laquelle il est fait ici allusion, est datée du 12 décembre 1695, et se lit comme suit : " Il est statué en vue de la sûreté publique, qu'aucun individu de la nation française ne pourra exister ou résider dans aucun port de mer, ou dans aucune ville frontière de cette province, excepté ceux qui y seront autorisés par le gouverneur et le conseil. "

A l'arrivée des troupes françaises, venues pour aider les Yankees à secouer le joug de l'Angleterre, les Puritains de Boston imitèrent-ils ceux de Rhode-Island, qui s'assemblèrent en toute hâte pour répudier la loi qui défendait, sous peine de mort, à tout catholique l'entrée de leur province ? On ne peut s'empêcher de sourire à la pensée de la figure que devaient faire ces Yankees,

bien à citer. Un des citoyens les plus marquants de Boston, plus tard gouverneur du Massachusetts, M. Hutchinson, ne put voir, sans être révolté, une pauvre femme expirant dans un coin obscur et infect, entourée de trois petits enfants qui imploraient en vain son assistance. Malgré les defenses formelles de ne laisser descendre à terre aucun captif, il la fit enlever avec ses trois enfants et transporter dans une maison où elle reçut les soins les plus délicats. Malheureusement il était trop tard, les secousses morales et physiques qu'elle avait endurées l'avaient épuisée. Ses dernières paroles furent une action de grâces envers son bienfaiteur à qui elle confia le sort de ses trois orphelins.

II

Avant de permettre le débarquement des Acadiens, le gouvernement du Massachusetts voulut

en recevant les Français, dont ils venaient de décréter, le jour même, l'entrée libre dans leur pays. Quelques semaines après, les *Elders* de Boston suivaient le crucifix, porté en procession dans les rues de la ville. Ils en avaient bien quelques remords, mais ces Français étaient si utiles ! C'étaient ces mêmes Puritains qui s'étaient préparés à brûler le Pape en effigie, lorsqu'ils en avaient été empêchés par Washington, et qui n'avaient cessé de demander à grands cris l'expulsion du seul missionnaire, accordé aux Acadiens de la Nouvelle-Ecosse, en disant que "l'établissement d'un prêtre y était la honte du présent règne." *Lettre de l'abbé Bailly, 28 avril 1771.*

s'assurer que les frais, qu'allait entraîner leur installation, ne seraient pas faits aux dépens de la province. Enfin, après plusieurs jours de retard, ils furent logés dans des baraques temporaires, érigées sur la place publique, en attendant qu'ils fussent distribués dans les comtés. Ils firent quelques tentatives pour être traités en prisonniers de guerre, mais durent bientôt se résigner à travailler pour vivre. Il fallait pour cela se mettre au service d'une population plus hostile encore, s'il était possible, que celle de la Pensylvanie. On ne saura jamais tout ce que ces pauvres déshérités eurent à souffrir d'indignités et de barbaries. En certains endroits, on calcula même sur le fanatisme pour commettre les plus criantes injustices, convaincus que l'opinion publique donnerait le tort aux victimes.

Deux jeunes gens furent cruellement battus parce qu'ils réclamaient quinze jours de salaire qui leur était dû ; l'un d'eux fut maltraité au point qu'un œil lui était sorti de la tête.

Quel pays ! Quelles mœurs ! se dit on involontairement à la vue de tels faits. Ne se croirait-on pas en Chine ?

Un père et une mère furent également battus pour s'être plaints qu'un de leurs enfants, traîné de force sur un navire, était accablé de coups par le

capitaine. L'étendue de ces désordres finit par attirer l'attention du Parlement, et les lois passées, pour y mettre un terme, en sont la preuve irrécusable.

Une nombreuse famille, transportée à Wilming-ton au milieu de l'hiver, avait été placée dans une maison en ruine, où il n'y avait ni portes, ni fenêtres. La mère malade était obligée de faire transporter son lit, selon que le vent et la pluie venaient d'un côté ou de l'autre. Ils n'avaient ni bois de chauffage, ni voiture pour en transporter, et il leur était défendu d'aller en chercher dans la forêt.

On leur avait fourni un peu de provisions, en leur disant de chercher à gagner le reste. Le mari, s'étant plaint que le plancher était inondé d'eau et que tout y flottait, on lui répondit, en ricanant, de se bâtir un canot et qu'il pourrait naviguer dans sa maison.

On doit dire, en revanche, que si les Acadiens manquaient de logement, de nourriture et de vêtements, ils ne manquaient pas de remèdes, à en juger par certains comptes présentés au gouvernement du Massachusetts. Un docteur Trowbridge, de Marshfield, qui avait visité neuf français-neutres, leur avait distribué huit vésicatoires, neuf vomitifs et cent vingt-et-une médecines.

Comme il n'y avait aucun méfait dont on ne

crût les prisonniers capables, ils étaient sujets à une surveillance continuelle : tout crime commis, dont on ne connaissait pas les auteurs, leur était attribué. Un village des bords de la mer demanda, par une requête, qu'on reléguât dans l'intérieur ceux qu'on leur avait imposés, donnant pour raison qu'ils pouvaient faire sauter la poudrière du lieu.

Défense était faite à tout Acadien d'aller d'un village à l'autre, sans passe-port, et quiconque était surpris, contrevenant à ce règlement, était condamné à cinq jours de prison ou à dix coups de fouet, et quelquefois aux deux châtimens ensemble. Cette tyrannie, aussi inutile que barbare, empêchait les familles, dont les membres étaient séparés, de se rejoindre et même de savoir ce qu'ils étaient devenus. On trouve encore aujourd'hui des traces de leurs inquiétudes, dans les pétitions et les avertissements qu'ils faisaient circuler ou publier pour obtenir des informations. ¹ De toutes leurs peines, celle-là était, on le conçoit, la plus sensible, et dont ils se plaignaient le plus amèrement.

Il n'y a pas à douter, malgré ce qu'ont prétendu des écrivains américains, que le nombre des familles

1. *Acadia, A lost chapter in American History*, by Philip H. Smith, p. 244.

ainsi disloquées, ait été considérable. Qu'on se rappelle seulement le témoignage déjà cité de l'abbé Le Guerne, qui affirme que, lors de la dispersion de 1755, il y eut, dans la seule mission de Peticoudiac et des environs, pas moins de soixante mères de familles, séparées de leurs maris. A ce témoignage, on peut ajouter celui de Hutchinson :¹

“ En plusieurs circonstances, dit-il, des maris qui s'étaient trouvés absents, lors de la capture de leurs familles, furent embarqués sur des navires, en destination de certaines colonies anglaises, tandis que leurs femmes et leurs enfants furent mis sur d'autres navires, destinés à des colonies très éloignées de la première Cinq ou six familles furent amenées à Boston, les femmes et les enfants seulement, sans leurs maris et leurs pères. Ceux-ci, à la suite d'avertissements sur les journaux, vinrent de Philadelphie à Boston, ayant ignoré entièrement, dans l'intervalle, ce qu'étaient devenues leurs familles. ”

Dans la même ville de Boston, où avait été arrêtée une bande de fugitifs, venue par eau des provinces du Sud, pour regagner la Nouvelle-Ecosse, cinq maris, dont les femmes y étaient détenues, deman-

1. *History of Massachusetts Bay, Vol. III, p. 40.*

dèrent qu'on leur permît de descendre à terre, pour rejoindre leurs familles ; d'autres, qui y avaient aussi des parents, firent la même demande et l'obtinent. Ce groupe fut ensuite distribué dans les différentes villes.

“ Il est trop évident, ajoute l'écrivain américain, de qui nous empruntons ce dernier fait, que ce malheureux peuple eut beaucoup à souffrir de la pauvreté et des mauvais traitements, même après qu'il eut été adopté par le Massachusetts. Les différentes pétitions, adressées au gouverneur Shirley, vers ce temps, sont à fendre le cœur. L'auteur a essayé d'en copier quelques-unes, aux archives de la secrétairerie d'Etat, mais s'est trouvé tellement aveuglé par les larmes, qu'il a été obligé d'y renoncer. Voici les noms de quelques-uns des signataires : Dupuis, Bellivaux, Bourgeois, Amiraux, d'Entremont, Boudreau, Dugas, Breau, Gourdeaux, De Mathieu, Mius, Girouard, Gent il, Raymond, Benoit, Robicheau, Brun, Doucet, Clairmont, Charest. Ces signatures se trouvent au bas d'une pétition, adressée par huit cents personnes, demandant de retourner au Canada, après la cession du pays à la Grande-Bretagne. La réponse du gouverneur Murray équivalait à un refus, car il exigeait que l'Etat du

Massachusetts leur fournit des provisions, pendant une année, après leur arrivée.”¹

L'aïeul de Mgr Prince, premier évêque de Saint-Hyacinthe, au Canada, fut débarqué seul à Boston, où une famille charitable le reçut ; il ne découvrit ses parents que bien des années plus tard.

Jean-Baptiste Bourgeois, séparé à Port-Royal de sa femme et de ses enfants, avait été débarqué à Philadelphie. Il écrivit de là dans les différentes colonies, fit faire des annonces dans les journaux, mais ne reçut pas la moindre nouvelle de sa famille. Quoiqu'il ne sût pas un mot d'anglais, il alla de ville en ville, de village en village, depuis Philadelphie jusqu'à Boston, demandant, avec une naïveté un peu ridicule : “ Avez-vous vu ma Julie ? ” Après sept ans d'infructueuses recherches, il passa au Canada et se rendit dans la colonie acadienne de Saint-Jacques de l'Achigan. Un matin, il vint frapper à la porte d'une des maisons de la paroisse, appartenant aux prêtres de Saint-Sulpice, et il fit son éternelle demande à une femme qui vint lui ouvrir : “ Avez-vous vu ma Julie ? ” A cette question, la femme recule d'un air étonné, regarde

1. Mrs Williams, *The Neutral French*, Introduction, p. 68 et suivantes.

at tentivement l'étranger, pâlit et tombe sans connaissance ; c'était sa Julie.

Veut-on une preuve de plus de la barbarie avec laquelle les familles furent disloquées ? A Saint-Malo, où avait abordé une foule de proscrits, le nombre de parents séparés de leurs enfants était tel, qu'ils durent se concerter ensemble et adresser une requête au gouvernement français, afin d'obtenir d'être transportés de nouveau à Boston. Le motif qu'ils avaient de s'exposer ainsi à de nouvelles persécutions, était " l'espérance de rejoindre leurs enfants que le Anglais y ont amenés, et auxquels ils ont fait embrasser le protestantisme ; ils seraient heureux de les joindre pour les ramener à la vraie foi." ¹

III

Le Maryland paraît ne s'être pas inquiété des déportés abandonnés sur ses rivages. Il les laissa libres, soit de s'éloigner, soit de se créer une nouvelle existence dans le pays, où la présence de catholiques, descendants de la colonie de lord Baltimore, décida un certain nombre à se fixer. Un groupe fit voile vers les Antilles ; d'autres cédèrent à l'invin-

1. *Archives de la Marine, Paris.* — *Manuscrits de M. Rameau, auteur d'Une colonie féodale.*



cible besoin de revoir leurs foyers. ¹ Quelques-uns ne craignirent pas de s'aventurer à travers les immenses forêts, d'affronter les partis de Sauvages qui les infestaient, afin d'arriver jusqu'au Canada, où ils espéraient retrouver des membres de leurs familles dont ils ignoraient le sort. Plusieurs détachements, partis d'autres points du littoral, avaient entrepris le même trajet.

Au nombre de ces fugitifs, était un jeune homme âgé de dix-huit ans, nommé Etienne Hébert, enlevé de la paroisse de Grand-Pré, où il habitait le vallon du Petit-Ruisseau, dans la concession dite des Hébert. Séparé de ses frères, qui avaient été jetés, l'un dans le Massachusetts, l'autre dans le Maryland, et le troisième dans un autre endroit, tandis que lui-même, débarqué à Philadelphie, avait été mis au service d'un officier de l'armée, il n'eut pas de repos jusqu'à ce qu'il eût rejoint ses frères, qu'il croyait rendus au Canada. Frustré dans ses espérances, à son arrivée, mais non découragé, il se fit concéder des terres dans la seigneurie de Bécancourt, et repartit en hiver monté sur des raquettes. Après bien des recherches, il eut la joie de les

1. *American Catholic Quarterly Review; the Acadian Confessors of the Faith. October, 1884, p. 606.*

ramener tous les trois : l'un était à Worcester, l'autre à Baltimore et le troisième dans un village, dont le nom a été oublié. Les quatre frères s'établirent, voisins l'un de l'autre, à Saint-Grégoire, où ils ne tardèrent pas à prospérer.

Un jour, Etienne Hébert apprit qu'une de ses voisines de Grand-Pré, du nom de Josephte Babin, qu'il avait eu l'intention d'épouser, avait été emmenée à Québec, où elle vivait avec une de ses sœurs, sous la protection d'exilés comme elle. Malgré une longue séparation, elle ne l'avait pas oublié et n'avait jamais perdu l'espérance de le revoir. Ils se revirent en effet : Hébert, de son côté, lui était resté fidèle. Ils pleurèrent longtemps au souvenir de Grand-Pré, au souvenir de tant de parents et d'amis morts ou disparus. Peu de jours après, ils étaient unis pour ne plus se séparer.

Qu'on ouvre *Évangéline*, et l'on verra que toute la trame de ce poème est dans cet épisode, à la seule différence qu'Évangéline ne retrouve Gabriel qu'à son lit de mort.

Les quatre frères Hébert sont devenus la souche de nombreuses et honorables familles répandues au Canada. Huit de ces familles occupent encore aujourd'hui le rang des Hébert, dans la paroisse de Saint-Grégoire.

Un grand nombre d'Acadiens s'étaient donné rendez-vous au Canada ; ils y reçurent un accueil fraternel, malgré les temps de misère qu'on avait à traverser. De son côté, le gouvernement fit de grands frais pour venir à leur secours. L'abbé Le Guerne, ancien missionnaire des Acadiens, en rend un témoignage particulier dans une lettre à Mgr de Pontbriand. L'évêque de Québec était l'écho des sympathies du peuple et du clergé, dans la réponse où il exprimait sa profonde affliction pour les infortunes des Acadiens : " Hélas ! disait-il, que de misères à souffrir, malgré toute la dépense. ¹

Il y eut malheureusement quelques Canadiens, indignes du sang français, des misérables de l'école de Bigot et de Vergor, qui profitèrent de la naïveté des Acadiens, pour exercer contre quelques-uns d'entre eux de honteuses extorsions ; mais ce ne furent là que des cas isolés, comme il s'en rencontre

1. *Archives de l'archevêché de Québec. Lettre de Mgr de Pontbriand à l'abbé Le Guerne, 28 juillet 1756.*

" En octobre 1756, deux bateaux, chargés de deux cents Acadiens, arrivèrent à Québec ; ils furent distribués dans les paroisses de l'île d'Orléans ; car il y en avait déjà quatre cents à Québec. On leur donna des rations." *Lettre de l'intendant Bigot, au ministre, 27 octobre 1756.*

" Il y a environ quinze ou seize cents Acadiens à Québec. Trois cents sont morts de la petite vérole." *Lettre de l'intendant Bigot, 15 février 1758.*

en tout pays, et qu'il serait souverainement injuste d'imputer à la masse de la population.

Les prêtres de Saint-Sulpice offrirent aux exilés des terres dans leurs seigneuries, leur fournirent des secours et même des animaux pour commencer le défrichement de leurs fermes. Ce fut l'origine de la paroisse de Saint-Jacques de l'Achigan. D'autres groupes fondèrent celles de Saint-Grégoire et de l'Acadie, ouvrirent une partie de Nicolet et d'Yamachiche, où une des concessions porte encore le nom d'Acadie. A Saint-Gervais et à Saint-Charles, près Québec, les concessions peuplées par les exilés s'appellent encore aujourd'hui *les Cadies*.

Le successeur de Mgr de Pontbriand sur le siège de Québec, Mgr Briand, envoya un de ses prêtres dans les colonies anglaises, pour y recruter des familles acadiennes, auxquelles il assurait des établissements au Canada. Ce jeune prêtre était un des exilés, que l'évêque avait protégé et ordonné tout exprès pour cette œuvre de charité. L'abbé Breau ramena, en effet, un bon nombre de familles, qui reçurent des terres, auprès de leurs compagnons d'exil, à Saint-Jacques de l'Achigan ; l'abbé Breau lui-même devint leur premier curé.

Il y a loin de cet exposé vrai de la situation des Acadiens, en Canada, aux assertions de certains

historiens américains, qui, s'appuyant sur quelques faits isolés, en concluent qu'ici, leur condition était plus dure que celle de leurs compatriotes, détenus dans les colonies anglaises. Autant faudrait-il soutenir que le sort des prisonniers est plus enviable, que celui de l'homme libre. Telle était cependant la différence entre les deux situations. Mais il y a une réfutation plus éclatante de ce sophisme historique, dans le fait que pas un seul groupe acadien ne s'est implanté dans les colonies, où ils ont été déportés, tandis qu'on vient de voir combien il s'en est formé au Canada.

IV

Sur une ancienne vue de Baltimore, on distingue près du Palais de Justice, une maison bâtie, paraît-il, dès l'année 1740, par un colon irlandais, Edward Fotterall. C'est dans cette maison inachevée et inoccupée, que plusieurs familles acadiennes s'établirent à leur arrivée dans le Maryland. Elles y apprirent bientôt qu'un missionnaire, le Père Ashton, résidait à quinze milles de Baltimore; et elles lui envoyèrent une députation pour le prier de leur accorder l'assistance de son ministère. La première messe dite à Baltimore, remarque à ce

sujet, M. Shea, eut lieu dans cette maison abandonnée, sur un autel improvisé, en présence d'une poignée de proscrits acadiens et d'Irlandais catholiques.

L'abbé Robin, attaché comme aumônier à l'armée du comte de Rochambeau, a tracé un tableau touchant de la petite colonie acadienne, qu'il trouva au Maryland, en 1781. " La moitié de la ville de Baltimore, dit-il, est habitée d'Acadiens, que les Anglais arrachèrent inhumainement de leurs heureuses contrées, pour les laisser sans ressources dans ce nouveau pays. Leur quartier est le moins riche et le plus mal bâti. La tyrannie du gouvernement anglais les a empêchés de profiter de l'heureuse position de cette ville.

" Ils conservent entre eux la langue française, sont demeurés très attachés à tout ce qui tient à leur ancienne nation, surtout à leur culte, qu'ils suivent avec une rigidité digne des premiers âges du christianisme. La simplicité de leurs mœurs est un reste de celle qui régnait dans l'heureuse Acadie. Leurs prêtres exerçaient sur eux l'empire que les vertus et les lumières donnent sur les hommes qui ne sont point corrompus. Ils étaient leurs juges, leurs médiateurs ; et, aujourd'hui même, ils ne les nomment pas sans attendrisse-

ment..... Leur église est bâtie hors de la ville, sur une hauteur entourée de sept ou huit temples de différentes sectes. Ils se plaignent beaucoup de ne pas retrouver, dans leurs pasteurs actuels, le zèle et l'affection de ceux de l'Acadie. Occupés du soin de leurs habitations, ceux-ci donnent peu à l'instruction de leur troupeau ; et presque toutes leurs fonctions pastorales se bornent à une basse messe tous les mois.

“ La vue d'un prêtre français sembla leur rappeler leurs anciens pasteurs. Ils me sollicitèrent d'officier dans leur église. Je ne pus, en remplissant cette sainte fonction, me dispenser de les féliciter sur leur piété, et de leur retracer le tableau des vertus de leurs pères. Je leur rappelais des souvenirs trop chers ; ils fondirent en larmes. La musique du régiment que j'avais amené, contribua encore à émouvoir leurs cœurs.”¹

Malgré la proximité de coreligionnaires, les Acadiens ne s'implantèrent cependant pas plus dans le Maryland, que dans les autres colonies où ils furent jetés. La plupart se dispersèrent graduellement, ou allèrent se fixer dans des contrées plus

1. *Nouveau voyage dans l'Amérique septentrionale en l'année 1781, et campagne de l'armée de M. le comte de Rochambeau, par l'abbé Robin.* Paris, 1782.

hospitalières. Le reste finit par se fondre dans la population.

Les malheurs des Acadiens ont inspiré à un historien américain des paroles émues, qu'il fait bon de citer : " Des sept mille proscrits, dit-il, qui furent ainsi dispersés, comme les feuilles par les vents violents de l'automne, depuis le Massachusetts jusqu'à la Géorgie, au milieu d'un peuple qui haïssait leur religion, détestait leur pays, se moquait de leurs coutumes et riait de leur langage, il en resta peu comparativement pour grossir le nombre des catholiques de ce pays. En descendant sur ces lointains rivages, ces hommes, qui avaient connu l'abondance et la richesse, se virent montrés du doigt et repoussés comme des vagabonds, réduits à la mendicité ; et ces cœurs brisés, atteints dans toutes leurs affections, ne rencontrèrent que rarement de bons Samaritains pour panser leurs plaies intérieures et verser l'huile et le vin de la consolation sur leurs poitrines endolories." ¹

1. Stevens, *History of Georgia*, Vol. 1, page 476.